

Saint-Denis, le 20 mars 2026

Communiqué de presse

Eruption du piton de la Fournaise : vigilance renforcée à Bourg Murat

Dans le cadre de l'éruption en cours du Piton de la Fournaise, un dépassement ponctuel du seuil d'information et de recommandation pour le dioxyde de soufre (SO₂), a été enregistré le 20 mars, à 11h, au niveau de la station de surveillance de Bourg Murat. Les concentrations sont ensuite revenues à des niveaux conformes. Deux épisodes similaires avaient déjà été observés les 11 et 16 mars.

Ces informations mettent en évidence une incidence possible, peu prévisible et fluctuante, sur la qualité de l'air autour du volcan pendant toute la période d'éruption.

L'éruption génère en effet l'émission des gaz irritants (dont le SO₂) et de particules susceptibles d'affecter la santé, en particulier chez les personnes vulnérables (pathologies respiratoires ou cardiaques, personnes âgées, femmes enceintes, jeunes enfants). Les coulées de lave peuvent également provoquer des fumées de végétation, ainsi que des émanations acides (laze) lors du contact avec l'eau de mer.

Recommandations sanitaires temporaires dans le secteur de Bourg-Murat

Pour la population générale :

- En cas de gêne respiratoire, cardiaque, ou d'irritation consulter un professionnel de santé
- Éviter toute exposition à des irritants supplémentaires (fumées, solvants, encens, tabac)
- Limiter les activités physiques intenses et privilégier des activités modérées et des sorties de courte durée

Il n'est pas nécessaire de modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation des bâtiments, la situation ne justifiant pas des mesures de confinement.

Pour les personnes vulnérables ou sensibles :

consulter votre médecin pour un éventuel ajustement du traitement et redoubler de vigilance face aux symptômes.

Conduite à tenir lors de l'observation sur site du volcan ou des coulées de lave

À proximité du volcan et des coulées de lave, la qualité de l'air n'est pas surveillée en continu. En particulier, autour du laze et des zones de combustion de la végétation, des concentrations élevées de substances dangereuses peuvent survenir.

Il est recommandé :

- de rester éloigné des fumées.
- de quitter immédiatement la zone en cas de gêne.
- de respecter strictement les périmètres de sécurité.

Seule la RN2 est accessible : il est strictement interdit de quitter cet axe, que ce soit pour pénétrer dans la forêt ou pour tenter de rejoindre le littoral. Les zones situées entre la coulée et la mer ne sont pas sécurisées et présentent des risques importants. Les sentiers situés à proximité des coulées de lave demeurent strictement interdits d'accès.

Vigilance face aux retombées de « cheveux de Pélé »

L'éruption volcanique en cours peut s'accompagner de retombées de cheveux de Pélé, fibres de verre volcanique sous forme de fins filaments de lave (aspect de fils brillants, de quelques centimètres de longueur, impalpables et cassants).

En cas de retombées de cheveux de Pélé :

- Éviter leur manipulation à mains nues ;
- Limiter l'exposition, notamment des enfants
- Nettoyer les surfaces et laver soigneusement les fruits et légumes

La situation pouvant évoluer rapidement, il est recommandé de consulter régulièrement les informations diffusées par AtmoRéunion.